



Union Démocratique Fédérale

UDF Suisse



## Votations 28 février 2016



pixabay.com

### Les résultats

#### **Initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels**

Les criminels étrangers ne seront pas expulsés automatiquement selon les modalités de l'UDC. Les Suisses ont refusé dimanche par 58,9% l'initiative dite de mise en oeuvre. Seuls six cantons l'ont soutenue, Tessin en tête. La Suisse romande a dit non.

#### **L'initiative du PDC sur l'imposition des couples repoussée de justesse**

L'initiative du PDC sur la fiscalité des époux a été rejetée dimanche par 50,8% des votants. Mais la large majorité des cantons l'a acceptée. Les résultats serrés ont fait durer le suspense tout l'après-midi.

#### **Les Suisses donnent leur feu vert à un 2e tube routier au Gothard**

Le peuple suisse a accepté dimanche par 57% des voix la modification de la loi sur le transit routier permettant la construction d'un second tube au tunnel du Gothard. Seuls les cantons de Genève et de Vaud ont dit non.

## **La spéculation sur les denrées alimentaires ne sera pas interdite**

Les traders pourront continuer de spéculer sur les denrées alimentaires. L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste a été rejetée dimanche par 59,9% des votants. Seuls le Jura et Bâle-Ville l'ont soutenue.

\*\*\*\*\*

## **Initiative OUI pour le couple et la famille – non à la pénalisation du mariage**

Cette initiative demande que le mariage soit défini dans notre Constitution ( Art. 14, al. 2 / nouveau ) comme suit:

*Le mariage est l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme. Au point de vue fiscal, le mariage constitue une communauté économique. Il ne peut pas être pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.*

Les Chambres fédérales ont reçu cette initiative telle que présentée et la soumettent à la votation ce 28 février.

### **Aspect éthique-moral**

L'initiative veut inscrire dans notre Constitution fédérale la définition du mariage en tant que cellule souche vitale de toute société. Elle entend le faire de manière à ce que les couples mariés soient traités de manière équivalente à n'importe quel autre mode de vie communautaire prisé dans notre société actuelle. En vingt ans, notre société a oublié, voire même perdu les valeurs et la notion du mariage. L'initiative entend y remédier.

*Votre OUI* rendrait au mariage «classique», préconisé par env. 70% de notre population, la valeur qui lui revient.

### **Aspect fiscal et financier**

Les couples mariés sont désavantagés par rapport aux concubins, à cause de la progressivité de l'impôt, comme par rapport aux assurances sociales (les couples mariés ne reçoivent que 150% d'une simple rente, contre deux entières pour les autres).

Du côté de la fiscalité, une bonne partie des cantons a déjà corrigé plus ou moins ce que la jurisprudence du Tribunal fédéral exige depuis plus de 30 ans. Par contre, grâce à l'initiative, la Confédération devrait faire autant pour l'impôt fédéral direct.

Pour la mise en œuvre, l'initiative laisse à la législation une liberté très généreuse afin qu'elle puisse trouver les solutions les plus adaptées. Aux Chambres donc de faire le choix le plus raisonnable!

*Votre OUI* laisserait pour autant, du côté financier, toute liberté aux autorités pour choisir une solution optimale, qu'elle soit avec ou sans conséquences budgétaires.

### **Enjeu: la mode contre la logique naturelle et les traditions**

Il faut se rendre compte que l'initiative vert'libérale «*mariage pour tous*» ne serait pas invalidée, par l'acceptation de l'initiative à voter. Sa réalisation demanderait juste une procédure à peine plus lourde.

Une autre initiative en gestation, tendant à englober l'«homophobie» dans la norme antiraciste (art. 261 du Code pénal) aurait des conséquences bien plus dangereuses, pour notre vie

quotidienne: déjà la simple citation de certains passages bibliques, par exemple dans une prédication, pourrait être punie de prison ou d'amende.

## **Votre OUI pour «le couple et la famille»**

n'arrêtera pas le développement moral et éthique de notre société. Il garantira juste un traitement plus équitable aux couples. En plus, il encouragera les jeunes et les vieux, par l'élimination des désavantages financiers, à se donner un OUI plus engagé, plus contraignant. *Votre OUI* permettra aux couples et aux familles de mieux aborder les défis de notre société de demain. Ils ont besoin de notre aide pour relever les défis qui les attendent: sauvegarder la famille afin que notre société soit sauvegardée. Lutter pour qu'une vie «normale» reste possible, pour que nous gardions le droit de nous exprimer librement, sans pour autant être jugés de «racistes». Les couples et les familles ont besoin de votre *OUI engagé* !

Walter Müller

## **Communiqué de presse**

### **Le 28 février 2016, trois fois OUI, une fois NON**

Prises de position de l'UDF Suisse pour le 28 février 2016  
Olten, le 9 janvier 2016

Réunie à Olten (SO), l'assemblée des délégués de l'UDF a décidé des mots d'ordre suivants, pour les objets mis en votation le 28 février 2016 :

---

OUI

à l'initiative populaire du 5 nov. 2012

### **«Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »**

Cette initiative reprend l'un des objectifs principaux de l'UDF: favoriser la famille, fondement de notre société, basée sur l'union à vie entre un homme et une femme. Actuellement, notre état désavantage clairement cette cellule vitale. La multitude d'arguments futiles des adversaires de l'initiative n'a su convaincre en rien. A l'unanimité, les délégués ont dit OUI (58).

---

OUI

à l'initiative populaire du 28 déc. 2012

### **«Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (Initiative de mise en oeuvre)»**

Malgré des lois adaptées, beaucoup de juges hésitent à expulser des criminels dangereux ou des récidivistes notoires. Par-là, ils violent la volonté du peuple qui avait décidé en 2010 leur renvoi. L'initiative entend remédier à cette situation, au profit de tout habitant honnête de la Suisse, étranger ou citoyen, ce qui consoliderait la sécurité publique et la paix sociale. Les délégués soutiennent l'initiative avec 40 OUI contre 18 non. Abstentions: 5.

NON

à l'initiative populaire du 24 mars 2014

## «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires!»

Ce volet de la spéculation passe souvent pour la cause principale de la faim dans le monde. Un examen approfondi montre que la production alimentaire dépend largement des conditions météorologiques, du climat politique et des prix du pétrole. Le volume de la moisson peut stimuler les prix du marché. Mais les grands producteurs mondiaux (USA, EU, CDN) faussent les prix du marché en subventionnant massivement leur exportation, au point que la production des pays pauvres n'est plus compétitive. La faim des enfants, déplorée par les partisans, y est souvent due à une mauvaise gestion des denrées ou à la corruption. Des dispositions financières prises par la petite Suisse n'ont aucune chance d'influencer ces mécanismes. Voilà pourquoi l'UDF refusent cette initiative avec 40 NON par 11 oui et 7 abstentions.

OUI

## à la modification du 26 septembre 2014 de la Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA)

Après 35 ans de loyaux services, une réfection du tunnel routier du Gothard s'impose. Pour garantir la viabilité de cet axe alpin pendant les travaux, le Conseil fédéral ne propose qu'une seule solution durable: un second tube. La mention d'un ferroutage onéreux et provisoire n'est pas une vraie alternative. En revanche, à la fin des travaux, le deuxième tunnel constituerait un plus en sécurité, grâce au trafic en sens unique. Hélas, le mépris de la volonté du souverain, dont témoignent nos autorités fédérales, fait craindre qu'après la fin des travaux, elles ne tiendront jamais leur promesse de ne libérer qu'une seule voie par tunnel. Notre décision mitigée tomba avec de maigres 33 OUI contre 31 non et 1 abstention.

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à Peter Bonsack, 079 607 12 07 ou à Walter Muller, 078 664 16 17.*

\*\*\*\*\*

## Confédération suisse: Le peuple se prononcera sur 4 objets.

*Source: ch.ch*

### Réforme de l'imposition du couple et de la famille

L'initiative demande que le mariage ne soit pas pénalisé par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales. Le mariage doit être l'union durable et réglementée par la loi d'un homme et d'une femme et constituer, au point de vue fiscal, une communauté économique.

### Pour le renvoi effectif des étrangers criminels

L'initiative demande que la question du renvoi des étrangers criminels soit à nouveau soumise à votation. Les auteurs de l'initiative entendent ainsi imposer leur conception de la mise en oeuvre de l'initiative sur le renvoi, alors que cette mise en oeuvre a déjà été décidée par le Parlement.

## **Pas de spéculation sur les denrées alimentaires**

L'initiative exige que les opérations financières spéculatives se rapportant à des matières premières agricoles et à des denrées alimentaires soient interdites en Suisse. La Confédération s'engagera en outre sur le plan international à lutter contre de telles opérations.

## **Réfection du tunnel routier du Gothard**

La réfection du tunnel du Gothard est nécessaire. La modification de la loi permet la construction d'un second tube suivie de la réfection du tunnel existant. Ainsi, la liaison routière à travers le Gothard sera maintenue même pendant les travaux. De plus, la loi précise qu'en tout temps une seule voie est ouverte par direction.